

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Section droit civil et administratif	No SD SD-2023-107						
OBJET	Recommander au conseil qu'un avis de motion soit donné pour le Règlement numéro L-12998 modifiant le Règlement L-12432 décrétant les délégations requises au comité exécutif, aux fonctionnaires et employés de la Ville et que ce règlement soit adopté lors d'une séance subséquente							
No dossier(s) interne(s) : 101-22-19937 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts								
Actions : ADOPTION DE RÈGLEMENT, AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION DE PROJET DE RÈGLEMENT No règlement : L-12998 Type de règlement : Statutaire Titre du règlement : Règlement numéro L-12998 modifiant le Règlement L-12432 décrétant les délégations requises au comité exécutif, aux fonctionnaires et employés de la Ville Requérant : Service des affaires juridiques Consultation publique : Non Dispo. susceptible approb. référendaire : Non Lettre d'invitation : Non Approbation externe : Non								
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table border="0"><tr><td><u>Date</u></td><td><u>No résolution</u></td><td><u>Objet</u></td></tr><tr><td>2022-02-01</td><td>CM-20220201-177</td><td>ADOPTION - RÈGLEMENT L-12886</td></tr></table> Résumé La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes; sur recommandation du comité exécutif, IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Desmeules APPUYÉ PAR : Aline Dib et résolu à l'unanimité: d'adopter le Règlement numéro L-12886 modifiant le Règlement L-12432 décrétant les délégations requises au Comité exécutif, aux fonctionnaires et employés de la Ville et le Règlement L-12628 sur la gestion contractuelle afin de favoriser le règlement des différends et la prévention des litiges. ADOPTÉ (SD-2021-6218)			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2022-02-01	CM-20220201-177	ADOPTION - RÈGLEMENT L-12886
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2022-02-01	CM-20220201-177	ADOPTION - RÈGLEMENT L-12886						
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS <p>Le service des affaires juridiques (SAJ) a procédé à la révision de la Politique de gestion des mandats de services de représentation juridique de la Ville de Laval (ci-après la «Politique»). Cette Politique a été initialement adoptée en mars 2016. Depuis, le SAJ a poursuivi sa mission d'internaliser la majorité des services juridiques. De ce fait, un petit nombre de mandats de représentations sont octroyés à des firmes externes. Cette révision de la Politique s'inscrit aussi dans un souci de gérer de façon plus efficace les dossiers juridiques et de favoriser le règlement des différends et la prévention des litiges.</p> <p>En lien avec la révision de la Politique, nous recommandons de modifier le Règlement numéro L-12432 décrétant les délégations requises au comité exécutif, aux fonctionnaires et employés de la Ville. Les modifications proposées au Règlement numéro L-12432 permettent seulement au directeur du service des affaires juridiques et au directeur général d'autoriser les honoraires pour tout mandat de services de représentation juridique. Actuellement, tous les directeurs de services en plus des directeurs généraux adjoints pouvaient autoriser des honoraires pour tout mandat de services de représentation juridique. De plus, nous recommandons de modifier la définition de mandat de représentation juridique afin d'y inclure la notion de prévention de litige et de règlement des différends.</p>								
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS								
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS								
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS								

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Section droit civil et administratif	No SD SD-2023-107																												
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES <ul style="list-style-type: none"> - Dépôt du projet de Règlement numéro L-12998; - Avis de motion pour l'adoption du Règlement numéro L-12998; - Adoption du Règlement numéro L-12998 par le conseil municipal devant se tenir dans les délais énoncés à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes; - Publication d'un avis public d'entrée en vigueur du Règlement numéro L-12998. 																														
CADRE NORMATIF Article 477.2 de la Loi sur les cités et villes																														
REMARQUE(S)																														
INTERVENTION(S)																														
PIÈCE(S) JOINTE(S) <table border="0" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;"><u>Objet</u></th> <th style="text-align: left;"><u>Propriétaire</u></th> <th style="text-align: left;"><u>Joint/Modifié le</u></th> <th style="text-align: left;"><u>INT.</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Sommaire décisionnel - SD-2023-107</td> <td>Service des affaires juridiques</td> <td>2023-03-02</td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td>Sommaire décisionnel_copie_public - SD-2023-107</td> <td>Service des affaires juridiques</td> <td>2023-03-02</td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td>Règlement L-12432 décrétant les délégations requises au comité exécutif, aux fonctionnaires et employés de la Ville</td> <td>Service des affaires juridiques</td> <td>2023-02-22</td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td>Projet de Règlement numéro L-12998 modifiant le Règlement L-12432 décrétant les délégations requises au comité exécutif, aux fonctionnaires et employés de la Ville</td> <td>Service des affaires juridiques</td> <td>2023-02-22</td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td>Tableau comparatif</td> <td>Service des affaires juridiques</td> <td>2023-02-22</td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td>Politique de gestion des mandats de représentation juridique de la Ville de Laval</td> <td>Service des affaires juridiques</td> <td>2023-02-22</td> <td>Non</td> </tr> </tbody> </table>			<u>Objet</u>	<u>Propriétaire</u>	<u>Joint/Modifié le</u>	<u>INT.</u>	Sommaire décisionnel - SD-2023-107	Service des affaires juridiques	2023-03-02	Non	Sommaire décisionnel_copie_public - SD-2023-107	Service des affaires juridiques	2023-03-02	Non	Règlement L-12432 décrétant les délégations requises au comité exécutif, aux fonctionnaires et employés de la Ville	Service des affaires juridiques	2023-02-22	Non	Projet de Règlement numéro L-12998 modifiant le Règlement L-12432 décrétant les délégations requises au comité exécutif, aux fonctionnaires et employés de la Ville	Service des affaires juridiques	2023-02-22	Non	Tableau comparatif	Service des affaires juridiques	2023-02-22	Non	Politique de gestion des mandats de représentation juridique de la Ville de Laval	Service des affaires juridiques	2023-02-22	Non
<u>Objet</u>	<u>Propriétaire</u>	<u>Joint/Modifié le</u>	<u>INT.</u>																											
Sommaire décisionnel - SD-2023-107	Service des affaires juridiques	2023-03-02	Non																											
Sommaire décisionnel_copie_public - SD-2023-107	Service des affaires juridiques	2023-03-02	Non																											
Règlement L-12432 décrétant les délégations requises au comité exécutif, aux fonctionnaires et employés de la Ville	Service des affaires juridiques	2023-02-22	Non																											
Projet de Règlement numéro L-12998 modifiant le Règlement L-12432 décrétant les délégations requises au comité exécutif, aux fonctionnaires et employés de la Ville	Service des affaires juridiques	2023-02-22	Non																											
Tableau comparatif	Service des affaires juridiques	2023-02-22	Non																											
Politique de gestion des mandats de représentation juridique de la Ville de Laval	Service des affaires juridiques	2023-02-22	Non																											
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU <p>de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-12998 modifiant le Règlement L-12432 décrétant les délégations requises au comité exécutif, aux fonctionnaires et employés de la Ville.</p> <p>de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-12998 modifiant le Règlement L-12432 décrétant les délégations requises au comité exécutif, aux fonctionnaires et employés de la Ville.</p> <p>de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-12998 modifiant le Règlement L-12432 décrétant les délégations requises au comité exécutif, aux fonctionnaires et employés de la Ville.</p>																														
APPROBATIONS <table border="0" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 70%;">Préparé par : Dion, Sylvie - Assistant juridique</td> <td style="text-align: right;">Date : 2023-01-10</td> </tr> <tr> <td>Approuvé par : Tremblay, Simon - Directeur principal affaires juridiques</td> <td style="text-align: right;">Date : 2023-03-01</td> </tr> <tr> <td>Recommandé par : Herischi, Babak - Directeur général par intérim</td> <td style="text-align: right;">Date : 2023-03-02</td> </tr> </table>			Préparé par : Dion, Sylvie - Assistant juridique	Date : 2023-01-10	Approuvé par : Tremblay, Simon - Directeur principal affaires juridiques	Date : 2023-03-01	Recommandé par : Herischi, Babak - Directeur général par intérim	Date : 2023-03-02																						
Préparé par : Dion, Sylvie - Assistant juridique	Date : 2023-01-10																													
Approuvé par : Tremblay, Simon - Directeur principal affaires juridiques	Date : 2023-03-01																													
Recommandé par : Herischi, Babak - Directeur général par intérim	Date : 2023-03-02																													